

## **COMPTE RENDU de la REUNION de CONSEIL du 10 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

**Étaient présents : tous sauf Maryvonne COLOMBEAU, excusée.**

**Secrétaire : Stéphanie RESTOUT.**

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

#### **Intercommunalité : référent « Santé ».**

Lors de la séance du 11 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de nommer un élu référent « santé » dans chaque commune du Pays de Craon.

Le rôle de celui-ci sera de :

- relayer les informations « santé » du territoire au conseil municipal,
- transmettre les besoins des habitants de la commune à l'association Relais Santé Bien-Être ou d'orienter directement les personnes vers l'association.

À cette demande, Monsieur Jean-Yves JOLY répond favorablement et se propose comme référent de la commune de Senonnes.

### **FINANCES LOCALES**

#### **Décisions budgétaires : taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018.**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des bases notifiées et du produit attendu, décide de maintenir les taux en vigueur l'année précédente, comme suit :

Libellé	Base	Taux appliqué en %	Produit attendu
Taxe d'habitation	238 000,00 €	13,14	31 273,00 €
Foncier bâti	161 500,00 €	17,4	28 101,00 €
Foncier non bâti	87 000,00 €	29,18	25 387,00 €
Produit fiscal attendu			84 761,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

#### **Décisions budgétaires : vote des subventions 2018.**

Libellé de l'association	Montant voté
Société des courses	700,00 €
Anciens Combattants	150,00 €
Club de l'Amitié	150,00 €
Comité des fêtes	150,00 €

UDOGEC	793,00 €
Iliade Habitat Jeunes	268,61 €
<b>Libellé de l'association</b>	<b>Montant voté</b>
OGEC ND de Pontmain	40 000,00 €

À l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

### **Décisions budgétaires : Budget Primitif commune 2018.**

Madame BARBÉ, Maire, présente le budget primitif . Le Conseil municipal a arrêté les chiffres suivants à l'unanimité :

<b>Fonctionnement dépenses</b>		<b>Fonctionnement recettes</b>	
C/011 charges à caractère générale	83 990,00 €	C/002 excédent antérieur reporté	30 263,30 €
C/012 charges de personnel	80 420,00 €	C/70 produits des services	9 490,00 €
C/022 dépenses imprévues	7 518,00 €	C/73 impôts et taxes	111 353,00 €
C/023 virement à l'investissement	12 781,64 €	C/74 dotations, subventions	70 821,00 €
C/042 dotations aux amortissements	7 986,63 €	C/75 revenus des immeubles	42 000,00 €
C/65 autres charges de gestion	61 061,61 €	C/77 produits exceptionnels	2 000,00 €
C/66 charges financières	3 400,00 €	C/042 opéré d'ordre entre section	550,58 €
C/014 impôts et taxes	9 320,00 €		
<b>Total</b>	<b>266 477,88 €</b>	<b>Total</b>	<b>266 477,88 €</b>
<b>Investissement dépenses</b>		<b>Investissement recettes</b>	
C/16 emprunts et dettes	24 000,00 €	C/001 excédent antérieur reporté	74 157,51 €
C/20 immobilisations incorporelles	200,00 €	C/021 virement section de fonctionnement	12 781,64 €
C/204 subventions équipement versées (reste à réaliser n-1)	2 600,00 €	C/040 amortissements des immobilisations	7 986,63 €
C/21 immobilisations corporelles	13 000,00 €	C/10 dotations, fonds divers	60 472,88 €
C/21 op.700 bâtiments communaux	62 487,69 €	C/13 subventions d'investissement	143 940,00 €
C/23 op.900 salle communale	430 086,39 €	C/16 emprunts et dettes	231 000,00 €
C/040 op. d'ordres entre section	550,58 €	C/024 produits des cessions	2 586,00 €
C/041 op. patrimoniales	1 155,00 €	C/041 op. patrimoniales	1 155,00 €
<b>Total</b>	<b>534 079,66 €</b>	<b>Total</b>	<b>534 079,66 €</b>

### **Décisions budgétaires : Budget Primitif lotissement 2018.**

Madame BARBÉ, maire, présente le budget primitif. Le Conseil municipal a arrêté les chiffres suivants à l'unanimité :

<b>Fonctionnement dépenses</b>		<b>Fonctionnement recettes</b>	
C/042	120 905,73 €	C/71	120 905,73 €
<b>Total</b>	<b>120 905,73 €</b>	<b>Total</b>	<b>120 905,73 €</b>

<b>Investissement dépenses</b>		<b>Investissement recettes</b>	
C/040	120 905,73 €	C/040	120 905,73 €
<b>Total</b>	<b>120 905,73 €</b>	<b>Total</b>	<b>120 905,73 €</b>

**DIVERS : Chemin de la Cure.**

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de Madame Rachel MALLIER par lequel elle exprime son souhait d'échange des parcelles 324 et 327 à surface comparable. Après étude de la dite proposition, le conseil municipal décide l'exécution des travaux de voirie conformément au bornage du 14 septembre 2016, le maintien de la décision prise par arrêté municipal en date du 20 décembre 2016 portant sur l'interdiction de circulation des véhicules motorisés et la réalisation d'un chemin piétonnier sur la parcelle ZL n° 259 entre le lotissement de l'Aubépine et la parcelle anciennement cadastrée ZL n° 296.

**DIVERS : demande d'un riverain de la RD n°135, rue Jean Boby.**

Le stationnement des véhicules devant le 36, rue Jean Boby pose problème à son occupant. Il demande à la commune de bien vouloir installer un équipement de la voie publique afin d'éviter ce désagrément.

En réponse à cette demande, l'assemblée délibérante conseille la pose d'un panneau d'interdiction de stationner sur la porte du garage mais ne souhaite voir installer des plots ou tout autre équipement similaire.

**DIVERS : Rénovation de la salle communale.**

Le conseil municipal valide l'extension du parking à 24 places, valide l'équipement de la salle de convivialité ainsi que la couleur du carrelage et des façades des portes intérieures des sanitaires.

**DIVERS : Clocher de l'église.**

Un état des lieux a été effectué par les membres du Conseil Municipal volontaires accompagné de l'agent technique le mardi 3 avril 2018 à 19 heures.

Le FDGDON sera sollicité pour la destruction des oiseaux qui abîment le clocher et Monsieur SABIN, artisan charpentier visitera le clocher le jeudi 12 avril 2018 afin d'établir un devis pour réfection du plancher du clocher.